



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le 18 juillet à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy RATINAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juillet 2017

PRESENTS : MM RATINAUD Guy, DARFEUILLES Bernard, GEROUARD Christophe, SIMONNEAU Richard, FREDON Magdaleina, LEMOINE Christine, PENAILLE Monique, GAY Patrick, ANTOINE Frédéric, ROBIN Chantal, ASTIER Annie, GAUTHIER Philippe, LHOTTE Béatrice, BETOULLE Carole.

ABSENTS EXCUSES : DAUGE Michel, DEMAY Hélène, LADRAT Bernard, DUSSOUBS Jean-Luc, ESNARD Sandra

Monsieur DAUGE Michel donne procuration à Monsieur GAY Patrick

Madame DEMAY Hélène donne procuration à Madame FREDON Magdaleina

Monsieur LADRAT Bernard donne procuration à Monsieur DARFEUILLES Bernard

Monsieur DUSSOUBS Jean-Luc donne procuration à Madame LEMOINE Christine

Madame ESNARD Sandra donne procuration à Madame PENAILLE Monique

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric ANTOINE

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance et pour avis à donner de la présentation par vidéo-projection des travaux prévus concernant l'aménagement centre bourg – 2^{ème} tranche – Rue René Lathière et Place de l'Eglise, ainsi que l'esquisse des futurs vestiaires de football aux Chapelles.

Puis dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 16 mai 2017.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'il a été rajouté à l'ordre du jour une délibération pour valider le devis d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mises aux normes PRM (Personnes à Mobilité Réduite) de la salle polyvalente des Chapelles.
Les points 8 (tarification du ticket cantine à la rentrée 2017) et 9 (tarification de la garderie à la rentrée 2017) ne généreront pas de délibérations du fait qu'il n'a pas été voté d'augmentation

1 – DELIBERATIONS

01 – Avenant n°1 marché de travaux concernant l'aménagement du centre bourg : Place de la mairie et rue Louis Pasteur lot n°1

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 01 présenté par Eurovia concernant le marché de travaux de l'aménagement centre bourg : Place de la mairie et rue Louis Pasteur lot n° 1 VRD et en précise l'objet :

- Montant des prix nouveaux + 12 147.50 € ht
- Plus-values de 33 644.85 € ht travaux
- Moins-values de 29 769.85 € ht travaux

Le montant initial du marché était de 361 056.30 €ht

Le montant de l'avenant s'élève à $12147.50 + 33644.85 - 29\,769.85 =$ **16 022.50 € ht**

Cet avenant porte le nouveau montant du marché à **377 078.80 € ht** au lieu de **361 056.30 € ht**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant n° 01 pour le marché de travaux concernant l'aménagement du Centre bourg «place de la mairie et rue Louis Pasteur» lot n°1 VRD représentant une plus-value de 16 022.50 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à Eurovia

02 – Validation des devis concernant la mise en place de cloisons et plafonds coupe-feu avant installation des chaudières dans les chaufferies des écoles et mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis de Monsieur DIDIER Franck concernant la fourniture et mise en place de cloisons et plafonds coupe-feu avant l'installation des chaudières dans les chaufferies de l'école et de la mairie.

Chaufferie mairie : 4 625.29 € ht

Chaufferie école : 3 121.57 € ht

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les devis de Monsieur DIDIER Franck pour la réalisation des cloisons et plafonds coupe-feu pour un montant de 3 121.57 € ht et 4 625.29 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis

03 - Validation des devis de remplacement des chaudières des locaux : Maison des Associations, Local famille rurale et dentiste, salle polyvalente des Chapelles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la vétusté et l'importante consommation des chaudières situées dans les locaux : Maison des Associations, Local Famille Rurale et dentiste, salle polyvalente des Chapelles.

Une étude menée par le SEHV a permis de définir nos besoins.

Deux entreprises ont répondu à notre demande :

ENTREPRISES	Maison associations prix HT	Local Famille rurale+dentiste prix HT	Salle polyvalente des Chapelles prix HT
JSB Plomberie	7 987.62	9 299.70	22 620.80
B.DUMOND	8 297.90	9 352.61	22 006.57

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité

- **Décide** de retenir l'entreprise JSB Plomberie pour le remplacement des chaudières de la Maison des Associations (19 pour) au prix de 7 987.62 € ht et Local Famille Rurale et dentiste (par 17- abstention 2) au prix de 9 299.70 € ht et l'entreprise B.DUMOND pour le remplacement de la chaudière de la salle polyvalente des Chapelles (19 pour) au prix de 22 006.57 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis

04 – Demande de subvention pour le remplacement des coussins berlinois en caoutchouc par des coussins en béton désactivé (RD 901 – direction Rochechouart) : amende de police

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation récente (2014) de la mise en place de deux coussins berlinois en sortie de bourg direction Rochechouart RD 901.

Il précise qu'il a été nécessaire de refixer ces coussins à plusieurs reprises en raison du fort trafic et le passage de nombreux poids lourds.

Monsieur le Maire propose d'effectuer le remplacement de ces deux coussins berlinois par des coussins en béton désactivé pour assurer un maintien constant.

Le coût estimatif global de l'opération s'élèverait à 7 000.00 € ht.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention au titre des amendes de police pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (3 contre)

- **Décide** de retenir le projet de remplacement des deux coussins berlinois en caoutchouc par des coussins en béton désactivés sur le RD 901 Route de Rochechouart
- **Sollicite** une aide financière auprès du Conseil Général au titre des amendes de police
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération

05 – Projet achat terrain cadastré F642 afin de réaliser travaux station d'épuration du bercail

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est venu « expertiser » la station d'épuration du Bercail.

Après analyse, il a été conclu que des travaux sont à réaliser et que pour ce faire il est indispensable d'acquérir davantage d'espace.

Monsieur le Maire propose de faire l'achat de la parcelle jouxtant la station référencée F642 d'une superficie de 4333 m². D'un commun accord avec le propriétaire, le prix définit serait de 2 400.00 €.

Monsieur le Maire précise, que toutefois cette acquisition se ferait qu'au moment du projet finalisé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de donner un accord de principe concernant le projet d'achat de la parcelle F642 d'une superficie de 4333 m² au prix de 2400.00 €
 - **Décide** que cette opération ne se réalisera que lorsque le projet sera finalisé
- Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération

06 – Travaux assainissement au lieu-dit « les Mottes »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2012-085 concernant la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) et présente le devis concernant le raccordement au tout à l'égout de la maison en construction au lieu-dit « les Mottes » :

- Sarl Paillot : 2 150.00 € ht

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** le devis de l'entreprise Paillot pour un montant de 2 150.00 € ht pour la réalisation du raccordement au tout à l'égout de la maison en construction au lieu-dit « Les Mottes »
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis
- **Autorise** Monsieur le Maire à appliquer la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)

07 – Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), alinéa 3 des articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 concernant les échanges électroniques pour le contrôle de légalité

Et en application des articles R.2131-3, R3132-1 et R4142-1

Les collectivités doivent signer avec le représentant de l'Etat dans le département une convention de télétransmission dont l'objet est de porter à la connaissance des services préfectoraux le dispositif

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Sous-Préfecture ou Préfecture,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** la procédure de la télétransmission des actes au contrôle de légalité
- **Autorise** Monsieur le Maire signe la convention de mise en oeuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Sous-Préfecture ou Préfecture représentant l'Etat à cet effet

08 – Versement Subvention exceptionnelle à l'association « La Récré »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association « La Récré » afin de réaliser leur manifestation musicale. Monsieur le Maire rappelle que cet évènement a lieu sur le site de la « Monnerie » une fois par an et qu'il s'agit de la quatrième édition.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la municipalité participe à hauteur de 100.00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 100.00 €
- **Autorise** le versement de la somme de 100.00 € à l'association « La Récré

09 – Délibération validant et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de service unifié pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des droits du sol

Monsieur le Maire rappelle qu'au 1^{er} janvier 2018 et du fait que la communauté de communes compte plus de 10 000 habitants, 13 communes sur 16 devront instruire directement leurs autorisations de droit des sols car dotées d'un document d'urbanisme (arrêt de l'assistance de l'Etat).

Les communes de Marval, Saint-Bazile et Sainte-Marie-de-Vaux seront à leur tour concernées une fois le document d'urbanisme intercommunal approuvé (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Il indique que les communes doivent donc s'organiser pour pallier l'arrêt de l'assistance et que la communauté de communes a mené spontanément un travail au sein de la commission urbanisme pour étudier les différentes solutions d'instruction (par les communes, par la communauté de communes, par la communauté de communes Porte Océane du Limousin).

Il fait état des conclusions de la commission urbanisme qui s'est prononcée pour un partenariat avec la communauté de communes de Porte Océane du Limousin.

Il donne lecture du projet de convention de service unifié entre les communes concernées, la communauté de communes Ouest Limousin et la communauté de communes Porte Océane du Limousin.

Il précise que pour un fonctionnement optimal du service au 1^{er} janvier 2018 (logiciel et installation, récupération des données d'urbanisme communales, formation des secrétaires de mairie), les communes doivent se prononcer sur cette convention au plus tôt.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valider** la convention de service unifié pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol ;
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.

10 – Délibération validant et autorisant Monsieur le Maire à signer le projet de contrat de ruralité 2017-2020

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat entend accompagner l'émergence des projets de territoire en mobilisant de façon cohérente les acteurs et les crédits (de droit commun ou de fonds spécifiques) par la conclusion de contrat de ruralité au niveau de la communauté de communes.

Ce contrat élaboré avec les élus locaux, doit à l'instar des contrats de ville, permettre de coordonner et structurer les politiques publiques de soutien à la qualité de vie, la cohésion sociale d'un bassin de vie à caractère rural.

Il s'articule autour de 6 volets définis comme prioritaires :

- accès aux services et aux soins ;
- développement de l'attractivité du territoire ;
- redynamisation des bourgs-centres (habitat, commerce de proximité) ;
- mobilités ;
- transition écologique ;
- cohésion sociale.

Les contrats de ruralités sont conclus entre l'État (représenté par le préfet de département) et les présidents d'établissement public de coopération communale, ainsi

que les maires concernés par des actions inscrites à ce contrat. Ils sont conclus pour une durée de six ans, avec une clause de révision à mi-parcours, soit en 2020.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de contrat de ruralité qui doit être signé avec l'Etat le 5 septembre prochain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **valide** le projet de contrat de ruralité 2017-2020 ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de ruralité 2017-2020.

11 – Validation du devis d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'aménagement pour Personne à Mobilité Réduite de la salle polyvalente des Chapelles

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis d'honoraires de maîtrise d'œuvre du Cabinet Epure d'un montant de 5 970.00 € ht pour l'aménagement de WC et douches PMR (Personne à Mobilité Réduite) et travaux de second œuvre à la salle polyvalente des Chapelles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité

- **valide** le devis d'honoraires de maîtrise d'œuvre au cabinet Epure d'un montant de 5 970.00 € pour l'aménagement de la salle polyvalente des Chapelles pour les personnes à Mobilité Réduite
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

2 – RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe :

- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 53.30€ ht à Destinéo pour l'affranchissement des invitations pour le fête foraine
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 907.38 € ht à PGDIS pour l'achat de fourniture scolaires pour les élèves demeurant sur la commune et fréquentant le collège de Saint-Mathieu
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 654.32 € ht au garage Pénifaure pour la réparation de la benne achat de GNR
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 250.00 € ht à Lyreco pour l'achat de ramettes papier
- ✚ La validation d'un devis de 440.00 € ht à Mémolim pour la révision et maintenance du parc informatique à l'école
- ✚ La validation d'un devis de 1 717.50 € à Marlim pour l'achat de GNR pour les ateliers techniques
- ✚ La validation d'un devis de 206.0 € ht à Sider pour l'achat d'EPI pour les agents du service technique

- # La validation d'un devis de 42.37 € ht à Auterie Artifices pour l'achat de deux drapeaux (France et Europe)
- # La validation d'un devis de 974.40 € ht au Conseil Départemental de la Creuse afin de réaliser les prélèvements et analyse des eaux chaudes sanitaires (régionelle)
- # La validation d'un devis de 2 412.00 € ht à Bodet pour le remplacement de l'horloge mère de l'église
- # La validation d'un devis de 772.55 € ht à Lavergneet Chastang pour la fourniture d'une cuve pour arrosage
- # La validation d'un devis de 678.75 € ht à Fabrègue pour la fourniture de tickets cantine
- # La validation d'un devis de 650.00 € ht à A2I pour la réalisation d'un levé topographique rue du Bercail

3 – QUESTIONS DIVERSES

- 1- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un sondage a été réalisé auprès des parents d'élèves concernant la fréquentation hebdomadaire de l'école, il en ressort qu'environ 80 % des parents souhaitent revenir à la semaine de 4 jours, et que le corps enseignant est également favorable à ce dispositif. Monsieur le Maire précise qu'en raison des délais trop courts pour cette nouvelle mise en place, à la rentrée de 2017. Cependant, une réflexion pour un retour à 4 jours pour la rentrée 2018 va être réalisée. Au niveau du territoire de la communauté de communes Ouest Limousin (16 communes – 10 écoles), une seule école sera à 4 jours à la rentrée 2017
- 2- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de remerciement de l'ensemble du corps enseignants concernant le versement de la subvention pour la réalisation de la classe de découverte à Andernos-les-Bains
- 3 - Monsieur le Maire rappelle l'heure des commémorations des combats d'Oradour : 11h 15 à la mairie samedi 22 juillet 2017.
- 4 - Fête d'Oradour sur Vayres : inauguration à 11h15 place de l'Eglise suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité servi au restaurant scolaire
- 5 - La commission qui suivra les travaux d'aménagement du centre bourg – 2^{ème} sera composée de : Frédéric ANTOINE, Christine LEMOINE, Magdaleina FREDON, Michel DAUGE, Philippe GAUTHIER, Guy RATINAUD.
- 6 - Le Mardi 11 juin a eu lieu l'inauguration des clefs Périgord du Limousin, à côté de l'Office de Tourisme, ouvert au public aux heures d'ouvertures exposition sur les outils servant à travailler le châtaignier

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h10